

↳ ÉDITORIAL ↳

En cette période de préparation de fêtes de fin d'année, chacun vaque à ses emplettes. Pour l'A.E.D.A.A., décembre marque la fin d'un mandat pour le bureau 1996-1997 et le début d'une nouvelle page de l'histoire de l'association par l'élection d'un nouveau bureau élu lors de l'assemblée générale annuelle. Il convient donc de dresser un bilan des actions réalisées ou engagées par le bureau sortant. Le bureau-Emploi a pris son rythme de croisière en collectant et en diffusant les annonces d'offres d'emploi ou de vacances. Il a parallèlement mené une politique de prospection auprès des établissements hospitaliers et des universités. Malheureusement, la quasi-absence de réponses n'incline pas à poursuivre des démarches de cet ordre.

D'autre part, l'A.E.D.A.A. a pu organiser plusieurs manifestations : une soirée au moulin de Sarré (14 mars), la conférence de M. Guionie, directeur de la Reliure du Limousin (18 octobre) et un jeu de piste aux Ponts-de-Cé (19 octobre).

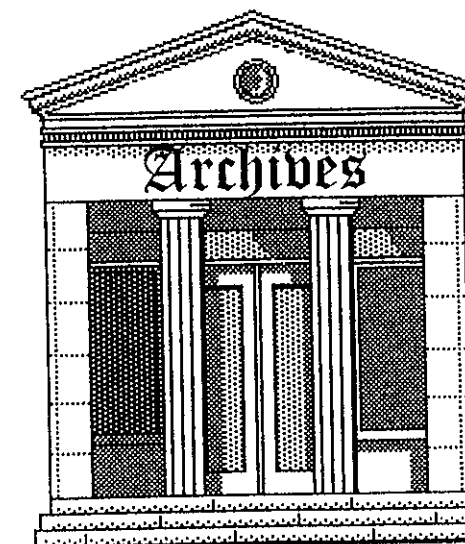
Il faut espérer que l'association continue dans cette voie qui permet à tous de mieux faire connaissance en dehors du milieu universitaire et professionnel.

Par ailleurs, l'Annuaire est encore à l'état de projet, mais un solide travail de préparation a d'ores et déjà été opéré. Les fiches individuelles de « carrière » que chacun se devait de remplir ont déjà fait l'objet d'une saisie. L'heure est maintenant à prospecter auprès des imprimeurs.

Enfin, malgré les remises tardives des articles par leurs auteurs, le comité de rédaction du journal a « réussi » à sortir trimestriellement *Archivore* et se permet d'innover par la parution d'un numéro exceptionnel de 20 pages pour ce présent numéro.

Bon courage au nouveau bureau.

Isabel GILG



SOMMAIRE

Archives et aménagement du territoire	2
Joyeuses fêtes	11
La Reliure du Limousin	12
L'I.N.A.	15
Archilivres	20
Offres d'emploi	20

ARCHIVES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, séminaire de l'Association des Archivistes français, Valence, 10 et 11 novembre 1997

Jean Le Pottier a ouvert le séminaire en posant la problématique qui allait servir de trame à l'ensemble des réflexions.

« Les archives, comme résultat organique de l'action administrative, ne peuvent qu'être le reflet du fonctionnement des pouvoirs publics tels qu'ils sont, en particulier dans leur organisation territoriale. Le réseau des services d'archives publics, en tant que structures administratives date quant à lui pour l'essentiel de la Révolution française. Il est donc plus que temps de poser le double problème de savoir :

- si le réseau des services d'archives est **adapté** à la situation actuelle des collections, découlant du mouvement d'aménagement du territoire qui a créé des formes nouvelles d'administration, depuis le foisonnement des organismes de coopération intercommunale jusqu'à la délocalisation en province des administrations centrales.

- si, en tant que structures administratives, les services d'archives publics n'en sont pas au point où l'on devrait envisager des formes nouvelles, **la construction de réseaux plus conformes** aux tendances actuelles et prévisibles de l'armature des pouvoirs de gestion et de conception de notre pays.

Alain Erlande-Brandenburg, directeur des Archives de France

A la suite de l'ouverture du séminaire par le préfet de la Drôme, le directeur des Archives de France a d'abord mis l'accent sur le rôle social et civique d'un service d'archives. Il a ensuite balayé l'actualité archivistique :

- la nécessité d'une plus grande ouverture des archives. Elle passerait par une exploitation des propositions du rapport Braibant, et suivrait les instructions de la circulaire du Premier Ministre¹ en date du 2 octobre 1997 sur les archives : des délais plus courts, une instruction des dérogations plus rapide (via une déconcentration au niveau de la préfecture), un accord définitif (et non plus temporaire), l'ouverture de plus nombreux fonds par le biais des dérogations générales.

- dans le cadre de la nouvelle organisation des Archives nationales, mise en exergue de

¹ Circulaire du 2 octobre 1997 relative à l'accès aux archives publiques de la période 1940-1945 (J.O. du 3 octobre 1997). Cette circulaire est une préfiguration de la révision de la loi du 3 janvier 1979 dont les derniers arbitrages sont en cours. La révision de la loi de 1979 est prévue pour l'automne 1998.

l'aménagement du centre de Reims : vocation d'ouverture vers l'extérieur, ouverture prévue en 1998 pour les 40 ans de la Vème république. Par ailleurs, le déménagement des Archives nationales et de la Direction des Archives de France à plus ou moins long terme a été évoqué.

Une volonté de « faire en sorte que la filière des territoriaux soit aussi forte que celle de l'Etat » a également été manifestée (subventions et conseils aux communes...).



René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles.

M. Rizzardo a situé les archives dans le contexte de l'aménagement culturel du territoire. Il a d'abord apporté des précisions sur la nouvelle vision de l'Aménagement du territoire. Elle ne se pense plus du haut mais tente de partir du terrain par une logique d'appui aux réseaux et de soutien aux projets de Territoire. Il a souligné, dans cette perspective, le recours à une politique contractuelle (qui privilégie des objectifs communs), conduite sous l'autorité des préfets mais avec la participation active des collectivités locales. Une autre méthode, celle d'associer les partenaires du développement reste souvent plus à l'état d'intention devant le renforcement de l'exécutif local lié à la décentralisation. La démocratie du développement n'est pas encore à l'ordre du jour.

La culture est de plus en plus conçue comme un outil du développement des territoires. Un schéma sectoriel de développement culturel est en cours d'élaboration (cf. Loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire). Par leur rayonnement national et leurs fonctions de mémoire des territoires, par la volonté de délocalisation et de mise en réseau qui anime leurs responsables, les archives illustrent bien ces enjeux d'aménagement du territoire. Lier aménagement culturel du territoire et décentralisation implique d'abord de s'inscrire dans une vision nationale : réduction des disparités, formation et mobilité des professionnels, confrontation d'un cadre déontologique aux élus locaux. Mais le développement culturel doit aussi prendre en compte les enjeux territoriaux, accompagner les projets : constituer une mémoire collective des villes, apprendre aux jeunes ce

qu'est leur histoire, permettre ainsi d'assumer son environnement. Les archives ont là un rôle à jouer, et peuvent collaborer en complémentarité avec d'autres partenaires culturels aux préoccupations voisines ou demandeurs des moyens archivistiques (bibliothèques, musées, délégations départementales musique et danse...). Il leur faut sortir du cadre départemental ou communal pour avoir une vision plus régionale. Elles ont de plus leur place à conquérir dans les D.R.A.C., interlocuteurs de plus en plus reconnus par les responsables d'exécutifs. L'enjeu de l'aménagement et du développement culturel du territoire réside dans la capacité de tous à dépasser les territoires administratifs pour s'inscrire dans des territoires de projets. Une volonté étatique ferme et le recours à une politique contractuelle sont les meilleurs garants de l'avenir du service public culturel.



I. LES SERVICES NATIONAUX

L. Amigues, directeur des archives et de la documentation au ministère des Affaires étrangères : *la politique d'implantation des services d'archives des Affaires étrangères.*

Les archives du ministère des Affaires étrangères comptent trois implantations : Paris, Colmar et Nantes (il existe par ailleurs cinq centres dits de « sécurité » à Washington, Brasilia, Londres, Rome et Canberra). Pourquoi un ministère éminemment parisien dans sa position métropolitaine a-t-il été amené à s'implanter en province ?

Le centre de Colmar est issu du rapatriement des archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche, dans un département voisin de la frontière. Son rattachement en 1976 au ministère des Affaires étrangères, ne correspond donc pas à une logique d'aménagement du territoire, au contraire du centre des archives diplomatiques de Nantes (C.A.D.N.), qui résulte d'un souhait de délocalisation des administrations centrales et des difficultés de la ville, liées aux restructurations industrielles (implantation avec obligation de recrutement local). Une salle de lecture y est ouverte depuis 1987.

Les deux sites restent rattachés à l'autorité ministérielle, tout en soulageant Paris. Ils sont bien implantés dans leur environnement local et présentent de nombreux avantages pour les chercheurs : facilité d'accueil à Nantes ou situation stratégique de Colmar à proximité de la frontière. De plus, le C.A.D.N., seule institution culturelle nantaise d'essence nationale suscite un intérêt international. La collaboration avec la Ville, le département, les universités se révèle fructueuse. L'éloignement de Paris reste un problème pour un certain nombre de chercheurs.

Philippe Henwood, conservateur en chef des archives et bibliothèques de la Marine : *la politique d'implantation des services d'archives de la Défense.*

A l'instar des Archives du ministère des Affaires étrangères, celles du ministère de la Défense ne dépendent pas de la Direction des Archives de France. Elles sont constituées de dépôts centraux et départementaux, pour un total de 26 dépôts dont la dernière liste a été fixée par le décret du 15 novembre 1996. On compte quatre services historiques, dont les plus anciens remontent au XVIII^e siècle (Guerre et Marine) :

- le Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT, 1919) : 2 dépôts généralistes (archives historiques), cinq dépôts spécialisés (archives intermédiaires). Dépôt central : Vincennes.

- le Service Historique de la Marine (SHM, 1919 et 1962) : cinq ports de guerre² et un dépôt à Vincennes.

- le Service Historique de l'Armée de l'Air (SHAM, 1939) : Vincennes, deux annexes, deux dépôts spécialisés.

- le Service historique de la Gendarmerie nationale (1995) : fort de Charenton, un dépôt au Blanc dans l'Indre.

Ces quatre services ont cinq dépôts en commun : trois d'archives historiques, deux d'archives intermédiaires.

Peut-on parler de politique volontaire d'implantation ? L'implantation des cinq ports de guerre (avec attribution d'une zone géographique) répond au moins à un souci d'efficacité ; l'implantation à Vincennes de trois des quatre services historiques en fait un pôle d'histoire de la Défense. Pourtant ce fut plus souvent une politique de l'opportunité, sous la contrainte de la nécessité, qui a mis à profit l'importance du parc immobilier de la Défense. La réussite de la cohabitation des archives de la Défense avec les Archives nationales au sein de la Maison de la Mémoire de la Vème République ouvrira de nouvelles perspectives.



Catherine DHERENT, responsable de la préfiguration de la Maison de la mémoire de la Vème République : *Reims, pourquoi, comment ?*

Le choix de Reims découle des décisions de délocalisations entérinées lors du Comité interministériel pour l'Aménagement du Territoire de Mende le 20 septembre 1994. L'abandon du projet de construction de la troisième unité de stockage du Centre des Archives contemporaines a été dictée à la fois par les conditions physiques du site de

²Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon.

Fontainebleau (problème de l'enfouissement des bâtiments, difficultés d'accès au site etc...) et par la volonté de poursuivre ce mouvement de délocalisations. Cette décision a suscité de vives polémiques entre les membres de la D.A.F., les Archives nationales et les chercheurs : voici pourquoi et comment a-t-on tenté d'y mettre fin.

Reims s'est imposé pour plusieurs raisons : lieu universitaire, site bien inséré dans la ville, intégré au plan d'aménagement urbain, bien relié à Paris (liaison ferroviaire, perspective du TGV).

Afin de répondre au comment ne pas pénaliser les chercheurs des universités parisiennes, la réflexion a été très poussée en direction des nouvelles technologies de l'information (transmission des informations en ligne, gestion des recherches par les documents électroniques etc.).

Il s'agissait également d'associer l'ensemble des acteurs rémois en leur permettant d'accompagner les mesures de l'Etat tout en éclairant leur participation (contribution propre du Conseil général, médiation de la base de données serveur Intranet du rectorat, équipement de collègues relais pour le vidéo-enseignement, soutien de projets de recherches universitaires etc.).

Enfin, la dernière difficulté consistait à choisir judicieusement les fonds susceptibles d'être transférés. En collaboration avec le C.A.C., les critères suivants ont été retenus : transfert de versements entiers dont la D.U.A. est éteinte et qui sont communicables immédiatement, ou qui ne risquent plus d'être demandés par les services administratifs.

Des lieux d'accueil permanents, physiques ou virtuels permettront à chaque génération de se retrouver dans cet ensemble. Ainsi, chacun pourra s'approprier le lieu sans le détourner de sa fonction initiale de sorte que l'intégration des partenaires locaux puisse apporter un « éclairage au national ».



Christine Pétilat, directeur du Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau) : *Les archives des grands services publics délocalisés en province.*

La recherche d'une répartition plus harmonieuse des activités économiques sur l'ensemble du territoire a entraîné le déplacement vers la province d'activités industrielles et de services administratifs jusqu'alors implantés en région parisienne. Commencé dès la fin des années 1950, ce phénomène de délocalisation connaît une accélération depuis que le secteur tertiaire

est devenu à cause de la crise industrielle, le principal réservoir d'emplois.

En conséquence, nombre de structures de statut national ont été volontairement délocalisées hors de Paris et de la région parisienne : directions d'administration centrale ou leurs services extérieurs à compétence nationale d'une part, des établissements publics nationaux, d'autre part.

Malgré la grande variété des structures, on note une certaine homogénéité dans la nature des opérations administratives délocalisées : à savoir des procédures lourdes (pensons de l'Education nationale ou du ministère de l'Intérieur, fonctions financières, statistiques).

D'un point de vue géographique, on a d'abord privilégié le grand Ouest puis l'Est (CEMAGREF, Clermont-Ferrand) ou encore le regroupement autour de capitales provinciales (Nantes, service des naturalisations) ou bien des villes moins importantes (Caen, direction des pensions).

De manière générale, ces opérations soulèvent la question de l'archivage (contrôle, règles de tris et conservation) de ces organismes qui, même implantés en province, demeurent sous l'autorité directe des ministères et relèvent donc de la compétence des Archives nationales (art 5 du décret 79-1037).

Pour les services des administrations centrales, l'archivage au C.A.C. reste la solution envisageable.

Le statut faussement « national » mais plutôt local, supra-départemental des établissements publics nationaux a contraint la section des Missions et le service technique à pousser plus avant leurs réflexions.

Après une enquête menée en 1990-1991, la circulaire du 24 novembre 1993 est venue proposer une organisation et instaurer une coordination entre Archives nationales et départementales pour l'archivage de ce type d'établissement.

Ces travaux ont cependant donné lieu à l'établissement de tableaux de gestion mais la question de la conservation matérielle pose toujours des problèmes : nécessité d'archiver à proximité du lieu de production, impossibilité pour les archives départementales de prendre en charge des archives autres que définitives, possibilité d'établir des conventions de dépôts « tripartites » (établissement public, Conseil général, D.A.F.).

Le rapport Braibant envisage même d'autres pistes : création d'un réseau de dépôts locaux d'archives d'Etat qui pourraient absorber tant les archives de ces organismes que celles des services déconcentrés de l'Etat régionaux ou départementaux ; évolution vers le statut d'établissement public des archives départementales afin de mettre en oeuvre un système durable de responsabilités partagées.

Les politiques restent pour l'instant pragmatiques et une logique de conservation thématique (par secteur) est en train d'émerger.

L'utilisation croissante des nouvelles technologies informatiques au sein des établissements délocalisés et les opérations de « migration » nécessaires à leur longue conservation viennent compléter les problèmes. Il est d'autant plus urgent d'aboutir rapidement à une politique clairement définie que les services producteurs et les sociétés privées d'archivage ont commencé à résoudre ce problème à leur manière.



II. LES RESEAUX DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

J. Maignan, directeur de la culture, de l'éducation, de la formation, du tourisme et de la jeunesse et des sports au Conseil général de la Drôme : *la politique de la Drôme en matière de localisation des services culturels.*

Le département de la Drôme est classé parmi les 20 premiers départements en France en terme d'effort culturel. Il conçoit sa politique culturelle au-delà de l'affirmation de son image et de son identité, comme un outil de développement. Son objectif : « favoriser l'accès des Drômois à la culture en essayant de gommer les inégalités [dues à l'éloignement géographique et aux effets pervers d'une centralité trop marquée]. »

Son action recouvre 4 axes fondamentaux : le patrimoine (47% du budget, soit 30 millions de francs), la lecture publique, la formation et l'initiation aux arts plastiques, la création et la diffusion. Depuis 1982, le Conseil général s'efforce de territorialiser sa politique :

- 2 plans successifs de lecture publique ont permis, et permettent la constitution d'un véritable réseau visant à l'intégration culturelle des petites villes (convention avec l'Etat, puis « mutualisation » des efforts financiers) ;
- développement d'un service d'archivistes itinérants (issu du contrat culturel de 1982), qui, par son travail de sensibilisation et de formation des élus et des agents communaux, favorise le maintien sur place du patrimoine archivistique des collectivités ;
- mise en place récente d'un service départemental du patrimoine ;
- politique de diffusion musicale dans les petits villages, en partenariat avec les acteurs de la vie locale.

Cependant, le Département ne doit pas rester seul à développer ses efforts dans le sens de l'intercommunalité et du rééquilibrage du territoire. L'Etat et la Région ont leur rôle à jouer.

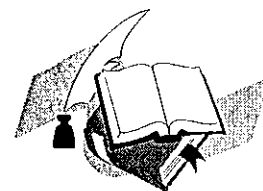
Bertrand Calenge, directeur de l'Institut de Formation des Bibliothécaires : *l'exemple des réseaux départementaux des B.D.P.*

Cet exemple a permis d'illustrer l'avance en ce domaine, des bibliothèques sur les services d'archives. La création des Bibliothèques départementales de Prêt (B.D.P.) date de 1945 ; il en existe actuellement 96, dont la structure et les moyens varient d'un département à l'autre. Depuis 1986, deux modèles ont défini l'intervention des B.D.P. dans les petites communes : se substituer aux compétences communales (financements, services directs à la population via "les bibliobus...") ou compléter et coordonner les efforts communaux en matière de locaux, de personnel et d'actualisation des collections.

Le rôle d'aménageur amène les B.D.P. à se poser un certain nombre de questions :

- comment combler l'éparpillement des communes tout en offrant un service efficace ? Une politique volontariste est nécessaire, qui encourage l'intercommunalité.
- il faut pouvoir repérer les centres de ressources du département, tout en préservant les susceptibilités locales et un principe d'égalité.
- le problème de la professionnalisation des personnel : solution d'itinérance des agents B.D.P. ou travail de qualification des bénévoles ?
- comment amener à portée de main une documentation adaptée à la demande et actualisée : par un système de navettes ?
- comment homogénéiser le réseau, notamment par un travail au niveau informatique ?

Pour l'heure, en matière de fonctionnement des B.D.P., on constate un vide juridique complet. Leur avenir (administration de mission ou de gestion ? aménageurs ou substituts ?) réside dans les choix qui seront faits en matière d'organisation administrative du territoire.



Claude Gréis, chargé de mission pour le patrimoine écrit, D.R.A.C. de Bretagne : *le patrimoine écrit des bibliothèques et leur ancrage territorial.*

L'expérience des F.R.A.B.³ permet d'illustrer les différents problèmes que soulève l'aménagement du territoire lorsqu'il touche le domaine du patrimoine des bibliothèques.

³ Fonds régionaux d'Acquisition des Bibliothèques.

La définition des fonds patrimoniaux des bibliothèques pose déjà problème. Le décret du 8 novembre 1988⁴ établit une équation entre patrimonial et ancien, rare ou précieux, avec les limites que peut comporter le système de valeur. La valeur patrimoniale renvoie de plus à une fonction identitaire du patrimoine écrit pour les collectivités détentrices. Et si on pose le problème sous l'angle des usages : à qui s'adresse et pourra s'adresser le patrimoine ?

Les F.R.A.B. sont nés en 1990, parallèlement à la décentralisation culturelle. A une aide directe de l'Etat s'est substitué un financement paritaire Etat-Région par le biais de conventions (D.R.A.C., élus locaux, représentants de la Direction du Livre), avec pour objectif de compléter les collections et de constituer un patrimoine écrit et géographique de la région. Cette expérience suscite plusieurs débats axés sur la question de l'ancrage territorial du patrimoine écrit : si les bibliothèques n'ont pas les moyens de cette politique, s'agit-il de développement ou de dissémination du patrimoine ? Quelle logique les collectivités vont-elles développer dans leur politique d'acquisitions, la référence régionale ou une visée d'universalité ?

L'enrichissement des collections patrimoniales et le souci d'aménagement du territoire ne vont pas de soi. Il faut s'efforcer de rejoindre les 2 logiques suivantes :

*le point de vue de l'Etat : constituer à côté d'une mémoire nationale, ses composantes régionales, via un partenariat avec les régions ;

*le point de vue des collectivités locales : développer des fonds susceptibles d'asseoir une légitimité culturelle voire politique, ce qui aboutirait à un encensement patrimonial généralisé du territoire et pourrait réduire le réseau existant des bibliothèques.

L'aménagement culturel, le développement de fonds à valeur culturelle extra-régionale doivent nécessairement s'appuyer sur une concertation associant le Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques, les structures des collectivités (département, région) et les usagers, aux intérêts différents mais complémentaires.



Arlette Playoust, directeur des Arch. dép. des Bouches-du-Rhône : *les annexes des Archives départementales.*

Faut-il parler de la politique d'aménagement du territoire en matière de création d'annexe aux Archives départementales ? Il faut nuancer selon la fonction de ces annexes et les circonstances de leur création.

A la suite d'une enquête lancée auprès de 32 services d'archives départementales comportant une annexe,

une vingtaine de réponses permettent de faire le point sur les avantages et les inconvénients de cette situation. Il existe deux types d'annexe : le premier se limite aux fonctions d'archivage « de décharge et de délestage » pour faire face à la saturation ou à la non-conformité du bâtiment principal ; le second peut réunir toutes les fonctions d'un véritable centre secondaire (ex : Indre-et-Loire) lorsqu'il est issu de la volonté de se rapprocher d'un centre universitaire ou d'améliorer l'accueil des chercheurs.

L'éloignement du dépôt annexe du centre principal peut varier entre quelques mètres et plusieurs dizaines de kilomètres. (100 km en Haute-Garonne). A l'exception de la Marne et du Pas-de-Calais, le développement des dépôts annexes date des 25 dernières années (depuis 1970).

Le contenu de ces bâtiments varie quant à lui selon sa fonction :

*série W, cadastre, série P ou Q, archives privées, d'entreprises, archives notariales, dépôt des archives communales pour les bâtiments de stockage ;

*toutes les fonctions nécessaires au stockage, tri, accueil du public, liaisons informatiques, équipes spécialisées pour un centre secondaire.

Les inconvénients sont cependant : locaux non conformes, partition des fonds, isolement du personnel.



III. L'INTERCOMMUNALITE : EXPERIENCES EN COURS OU PREVUES DE SERVICES D'ARCHIVES INTERCOMMUNALES

Rosine Cleyet-Michaud, chef du service technique de la direction des archives de France et **Mireille Thibaud**, chargée de mission à la D.A.F. : *services d'archives intercommunales et archives des établissements intercommunales, problématique.*

Mireille Thibaud, l'état des lieux de l'intercommunalité

La France, qui se caractérise par le nombre élevé de communes (36700) compte aujourd'hui 18000 structures intercommunales. Les premiers établissements de coopération intercommunales (E.P.C.I.) sont apparus en 1890. Ce sont les S.I.V.U. (syndicats intercommunaux à vocation unique) qui continuent de représenter plus de 80% des structures. Depuis, 7 autres catégories d'E.P.C.I. ont été créées par

⁴ Ce décret est relatif au contrôle technique de l'Etat sur les collections des bibliothèques publiques.

le législateur dont les plus récents, les communautés de communes⁵ rencontrent actuellement un grand succès.

- 1890 : Syndicat à vocation unique (14500).
- 1959 : Syndicats à vocation multiple, S.I.V.O.M. (2100).
- 1959 : District (316).
- 1966 : Communautés urbaines (réservées aux agglomérations de plus de 20000 habitants, 11).
- 1970 : Syndicats d'agglomérations nouvelles (9).
- 1992 : Communautés de communes (100) et de villes (11).
- 1995 : le Pays⁶, qui forme une catégorie à part. Désigné comme un nouvel espace de solidarité, il ne possède pas de personnalité juridique.

On peut classer ces structures en fonction de leur mode de financement :

- syndicats : contributions des communes.
- structures intégrées à fiscalité propre (ressources propres : taxe additionnelle etc.).

Ces ensembles rendent le paysage intercommunal particulièrement complexe (empilement des structures, enchevêtrement des compétences). Le réexamen d'un projet de loi, qui visait déjà à la simplification de l'intercommunalité, conduit les réflexions dans ce sens.

Rosine Cleyet-Michaud. Les conséquences de l'intercommunalité sur les archives

Le monde des archivistes reste perplexe quant à la manière de sauver les archives de ces établissements. Ils produisent des archives publiques mais le contrôle scientifique de l'Etat n'est pas réellement exercé ; il est très difficile à la Direction des Archives de France de dresser un état de la situation.

A ce jour, 13 établissements publics ont déclaré l'existence d'un service d'archives constitué.

Le rapport Braibant soulève deux questions fondamentales :

- à quelle administration des archives faut-il remettre les dossiers en cas de dissolution de l'établissement public ?
- Ne peut-on pas envisager de recourir aux E.P.C.I. pour la collecte et la gestion des archives des communes?⁷

Le ministère de la fonction publique déclare que « rien ne s'oppose à ce que les communes membres d'une communauté urbaine versent leurs archives à la

communauté urbaine ». Il faut se positionner face à la concurrence des sociétés privées et des centres de gestion, le recours aux Archives départementales n'étant pas systématiquement envisageable.

Le vide juridique permet seulement de poser les problèmes et de pencher pour des solutions mixtes et variées : extension des réseaux d'archives mais problème de leur multiplication et de l'équipement des locaux selon les normes, rapprochement du patrimoine et des personnes, communication des documents sur microfilm, qui conservera les archives définitives ?



Jacques Perret, Observatoire des politiques culturelles : *les difficultés de l'intercommunalité culturelle.*

D'après une étude récente, 15 établissements publics de coopération intercommunale ont inscrit une compétence culturelle dans leurs statuts. Elle permet de faire 3 principaux constats :

- chaque démarche intercommunale est singulière, indissociable des habitudes et des expériences locales ;
- il n'y a pas une mais plusieurs conceptions de la culture. La culture est souvent le domaine le plus difficile à mutualiser, qui cristallise les oppositions latentes. Elle est souvent conçue comme un des derniers symboles d'un pouvoir communal ;
- la localisation et la construction d'équipements que suppose la coopération est souvent ce qui fait imploser les cohésions fragiles.

On peut y répondre par quelques recommandations :

- les incitations financières et réglementaires sont insuffisantes s'il n'y a pas un accompagnement humain et professionnel ;
- en milieu rural, il faut des professionnels bons techniciens mais aussi bons « développeurs », attentifs aux dynamiques sociales et associatives : les services départementaux ont un rôle important à jouer en matière d'intercommunalité culturelle ; la conception des équipements doit associer le plus rapidement possible l'ensemble des collectivités concernées et montrer le bénéfice qu'elles vont concrètement en tirer ;
- en milieu urbain, les choses sont beaucoup plus professionnalisées, la compétition d'images est beaucoup plus forte. La coopération entre professionnels, entre acteurs de la culture, au travers d'événements culturels à dimension d'agglomération est encore ce qui fonctionne le mieux (bon compromis entre symboliques communale et d'agglomération).

En matière d'intercommunalité culturelle, l'approche pragmatique vaut mieux qu'une approche trop

⁵Création par la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (J.O. 8 février 1992).

⁶ Créé par la loi 95-115 du 4 février 1995 (LOADT), « le Pays exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que le cas échéant les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Les collectivités territoriales et leurs groupements définissent dans le cadre du Pays en concertation avec les acteurs concernés, un projet commun de développement ». (art 23). Les pays sont des territoires présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il est notamment le cadre dans lequel l'Etat coordonne son action en faveur du développement local et urbain avec celle des collectivités territoriales et des groupements de communes ».

⁷ Cf exposé de J.-L. Porhel sur les archives de Dunkerque.

technique ou technocratique, qui bute sur les réalités locales.



Marc Lugand, archéologue au syndicat intercommunal du Bassin de Thau : *l'exemple d'un service archéologique intercommunal.*

En 1989, la petite commune de Loupian (1 200 hab.) embauche un archéologue (CDD) chargé de conduire un lourd programme de restauration concernant les vestiges d'une grande villa gallo-romaine. Rapidement, c'est la gestion de l'ensemble du patrimoine architectural qui est confié à l'archéologue. De plus en plus souvent, ce dernier est appelé à intervenir sur les communes voisines (fouilles de sauvetage, programmes de restauration, animations pédagogiques...).

En 1992, les communes du canton de Mèze, réunies au sein d'un syndicat intercommunal, ajoutent la vocation « archéologique » à cette structure, chargée des déchets et de l'urbanisme. Un nouveau CDD est signé mais, en 1997, un poste d'attaché de conservation du patrimoine a été ouvert (recrutement à l'issue du concours du CNFPT de janvier 1998).

Ne participent à cette vocation que les communes qui le souhaitent. Le salaire et le fonctionnement de base de l'archéologue sont évalués en début d'année, la contribution de chaque commune peut alors être établie en fonction des missions confiées. Les frais directement liés à ces missions sont pris en charge par les villes.

Jean-Luc Porhel, directeur des Arch. mun. de Dunkerque : *Dunkerque, d'un service d'archives communal à un service d'archives intercommunales.*

Ce projet est né de la nécessité du relogement du service des Archives municipales installé depuis 1972, au troisième étage de la bibliothèque municipale (non conformité des locaux, saturation des locaux, sécurité des lecteurs et des collections, nécessité de valoriser notamment les archives d'architectes et d'urbanistes). De plus, les archives municipales de Dunkerque jouent le rôle d'archives d'agglomération et pallient les carences des communes périphériques dont les archives ne sont pas organisées par manque de moyen ou désintéressement.

Par ailleurs, la communauté urbaine de Dunkerque, qui a la charge depuis 25 ans de la gestion d'une agence d'urbanisme et d'un syndicat d'Aménagement du Littoral ne possède aucun service d'archives constitué.

Les scientifiques et les élus ont alors jugé opportun de régler la question des archives au niveau de l'agglomération en proposant une problématique

intercommunale. La gestion des archives serait alors confiée à un établissement supra-communal, la communauté urbaine de Dunkerque fondée en 1968 et regroupant 18 communes pour 21000 habitants. L'objectif était de réunir la totalité des fonds documentaires liés à la mémoire de l'institution et de diversifier les supports et les outils de conservation de cette mémoire. En aucun cas la ville-centre ne serait prédominante.

Sur la base du volontariat uniquement, les communes déposeraient dans cet établissement intercommunal les archives historiques qu'elles détiennent mais dont elles ne peuvent assurer la conservation. Le dépôt ferait l'objet d'une convention tripartite (déposant, recevant, D.A.F.) : il resterait révocable à tout moment par la commune.

Le choix du site fut consensuel : les nouveaux bâtiments prendraient place dans les anciens entrepôts d'un port appartenant à l'agglomération.

Ce type de démarche « innovante » s'inscrit au sein des préoccupations locales et nationales actuelles : elle est tout à fait transposable à d'autres collectivités territoriales. Ces démarches restent néanmoins lourdes à mettre en place et ne peuvent devenir opérationnelles qu'au bout de plusieurs années. La dépendance à l'égard de la politique locale est grande et il est difficile de traverser les mouvances. De surcroît, le cadre juridique reste encore très flou et imprécis.



Isabelle Rambaud, directeur des Arch. dép. de Seine-et-Marne : *le pays de la Bassée et du Montois, problématiques et perspectives.*

Le Pays, nouvelle entité créée par la loi du 4 février 1995 se définit comme un territoire de « cohésion géographique, culturelle, et de solidarités réciproques » qui privilégient les actions intercommunales.

Le périmètre du Pays « Bassée-Montois », 47 communes et 4 cantons, a été défini le 2 février 1997 et regroupe deux entités très différentes : l'une dotée d'un important patrimoine archéologique et l'autre assez peu industrialisée. La dimension patrimoniale reste pourtant récurrente et prend en compte les implications du patrimoine écrit.

Consciente que les archives sont la « mémoire » du Pays, l'association du Pays du Bassée-Montois, créée en mai 1997, propose le recrutement d'un archiviste qui serait pris en charge par le Pays. Sa tâche consisterait à former les secrétaires de mairie, à traiter les archives intercommunales. L'Etat et le département contribueraient à la démarche par le biais de conventions culturelles.

L'idée que la mise en valeur des ressources du Pays implique une connaissance des sources écrites, et une diffusion à terme de ces sources dans le but de restituer leur histoire aux habitants se développe de plus en plus. De là, découle la multiplication des actions

d'informations menées auprès des élus et des associations du Pays.

Le bilan de ces actions est à nuancer compte tenu de l'inertie traditionnelle des communes (crainte des dépenses nouvelles, refus de s'impliquer dans le projet même de Pays, réticence historique de certains maires qui trouvent là le moyen d'exprimer leur opposition, retard de certains cantons dans la pratique de l'intercommunalité, concurrence de sujets tels que l'emploi, ou la musique et la lecture etc.). Les points positifs existent cependant : la mise en place de procédures contractuelles, les contrats ruraux qui associent communes, départements, régions, les conventions culturelles (D.R.A.C.-Conseil général), les contrats locaux d'aménagement intercommunal, enfin le soutien des conseillers généraux qui sont relayés par la D.A.F. et la direction du Patrimoine.

Malgré tout, il reste difficile de développer une action culturelle au sein d'une structure plutôt à vocation économique et sociale.



Elisabeth Verry, directeur des Arch. dép. de Maine-et-Loire : *l'intercommunalité, une chance pour les archives : exemples angevins.*

Les groupements intercommunaux ont connu une progression spectaculaire notamment en Maine-et-Loire où les deux tiers des communes ont opté pour l'intercommunalité qui concerne aujourd'hui 84% des habitants (étude INSEE, 1996).

En 1997, on dénombre 23 communautés de communes, les structures les plus anciennes étant les deux districts urbains d'Angers et Saumur qui ne possèdent pas de service d'archives structurés.

La coopération intercommunale s'est d'abord manifestée dans les secteurs de l'économie et des infrastructures, elle se développe désormais vers les préoccupations sociales et environnementales et culturelles.

Les Archives départementales du Maine-et-Loire ont eu l'occasion de mener des expériences en associant leurs efforts et ceux de groupements de communes pour une meilleure conservation et valorisation des sources de l'histoire locale.

Dans le Baugeois (11 communes) : réalisation d'un service d'archives comportant une salle d'accueil du public et 500 ml de rayonnages. La communauté de communes a financé 6 mois d'intervention contractuelle et étudie la création d'un emploi spécifique. A l'origine il s'agissait de trouver une solution d'urgence pour préserver les fonds d'archives conservés dans le château : pour ce faire la communauté de communes a financé l'aménagement de l'ancien palais de justice. Le développement du local, l'accueil du public et la valorisation pédagogique

des fonds s'effectuent en liaison avec les Archives départementales.

Le projet du *canton de Segré* (12 communes) est moins abouti : à la suite de la fermeture des mines de fer de Segré (1995⁸) s'est posé le problème de la conservation d'un fonds qui touche de nombreuses communes. Les élus, heurtés par la perspective du devenir des 150 ml d'archives de la Société des mines et de sa collection de plans, décident d'en faire « don » à la communauté de communes, après accord des Archives départementales. La communauté finance actuellement le contrat de classement des archives de la Société des Mines, et étudie la création d'une maison de l'histoire, intégrée dans le nouvel ensemble culturel segréen.

Le *syndicat intercommunal des Mauges* (7 communautés de communes, 65 cantons) possédait quant à lui des infrastructures d'ordre économique et culturel à l'exception des archives. Dans le cadre d'une convention culturelle signée entre le département de Maine-et-Loire et le syndicat mixte des Mauges a donc été mis en place un financement annuel de valorisation des fonds d'archives et de formation à l'histoire locale. L'accent est notamment mis sur la collecte et la mise en valeur de la mémoire orale.

Bien qu'on ne puisse pas dresser un bilan de ces expériences trop récentes, on peut en tirer quelques conclusions. Malgré la longueur et la lourdeur de leur mise en oeuvre, ces opérations permettent de voir qu'il est possible désormais de réunir des moyens nouveaux en milieu rural. Elles offrent la possibilité d'associer une véritable action de conservation et une valorisation attendue et souhaitée par les partenaires locaux. Elles donnent enfin l'occasion aux Archives de prendre leur place parmi les autres acteurs du développement culturel (bibliothèques départementales, ADDM (Musique) et d'atteindre une visibilité que méritent la qualité des fonds conservés et l'intérêt, pour ces groupements, de se doter, en matière d'archives, de structures communes de proximité.



Monique Viallet, archiviste intercommunale au centre de gestion de la Haute-Savoie : *le rôle des centres de gestion.*

Créés en 1984, les centres départementaux de gestion sont des établissements publics intercommunaux à caractères administratif (E.P.I.C.) auxquels adhèrent obligatoirement les communes et établissements publics qui emploient moins de 350

⁸ L'extraction a été arrêtée en juillet 1985, la commercialisation et la liquidation de la société se sont poursuivies jusqu'en 1995.

fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet. Ils ont pour tâche principale de gérer le personnel de ces collectivités (carrière, vacances et demandes d'emplois, concours...). Ils mettent également à disposition des collectivités des services optionnels tels que la médecine professionnelle, l'assistance juridique, l'hygiène et la sécurité ou un service d'archivistes intercommunaux.

Le plus ancien service d'archivistes intercommunaux rattaché à un centre de gestion est celui de la Grande Couronne parisienne, créé en 1985. Après 1990, 13 nouveaux services ont été créés. Mis à part celui de la Grande Couronne, qui en compte près de dix, ils emploient généralement un à deux archivistes. Leur intervention dans les collectivités recouvre le traitement des archives, l'élaboration d'instruments de recherche et la sensibilisation, l'initiation du personnel à la gestion de ses archives, avec possibilité, suivant la demande, d'une maintenance régulière. C'est la réponse à deux des obligations communales en la matière : gestion et conservation des archives dans les bâtiments communaux⁹.

L'intervention fait l'objet d'une convention avec la commune. Son coût horaire varie de 120 à 180 francs selon les centres de gestion. Certains comme celui de Haute-Savoie ont une politique incitatrice et pratiquent un taux réduit en fonction de la taille de la commune, de son classement financier et de la durée de la mission¹⁰. Cette aide technique prend alors des allures d'entraide intercommunale. Elle apparaît d'autant plus intéressante à développer que si toutes les communes ont obligation de gérer leurs archives, elles n'en ont pas toutes les moyens.

IV. POINT DE VUE ETRANGER

Alain Droguet, Värmlands Arkiv : *Aménagement du territoire et archives : l'exemple suédois.*

450 000 km², 1 600 km du nord au sud, près de 9 millions d'habitants dont environ les quatre cinquièmes concentrés dans le tiers inférieur du pays (les deux autres tiers étant en voie de dépeuplement), 24 départements (réduits bientôt à 22), 285 communes, telles sont les données chiffrées qu'il convient d'avoir à l'esprit lorsque l'on parle d'aménagement du territoire en Suède.

Outre les Archives nationales et les Archives de la guerre implantées à Stockholm, le réseau des archives d'Etat se réduit à sept centres régionaux auxquels se sont ajoutés ce dernières années, par voie de convention avec les collectivités correspondantes, trois

services territoriaux investis des missions d'Etat : archives municipales de Stockholm et de Malmö, archives du Värmland. Ces ajouts sont une concrétisation de l'idée, apparue à la fin des années 1980, de densifier le maillage des services d'archives de l'Etat pour le rapprocher du découpage départemental. Une poursuite de ce mouvement n'est cependant plus à l'ordre du jour essentiellement pour des raisons économiques. Les districts des archives régionales sont donc souvent immenses. Ils peuvent recouvrir jusqu'à cinq départements et, dans ces conditions, un tiers seulement des universités et écoles supérieures sont à proximité immédiate d'un dépôt d'archives d'Etat.

Les archives des communes, des conseils départementaux et des mouvements populaires (70), auxquelles s'ajoutent quelques grands centres d'archives d'entreprises, constituent une trame plus régulière, renforcée pour les structures associatives par des subventions des Archives nationales. Cependant, à quelques exceptions près correspondant aux grandes villes ou à des regroupements de structures culturelles, la modestie des moyens en locaux et en personnel limite souvent de fait leur accès.

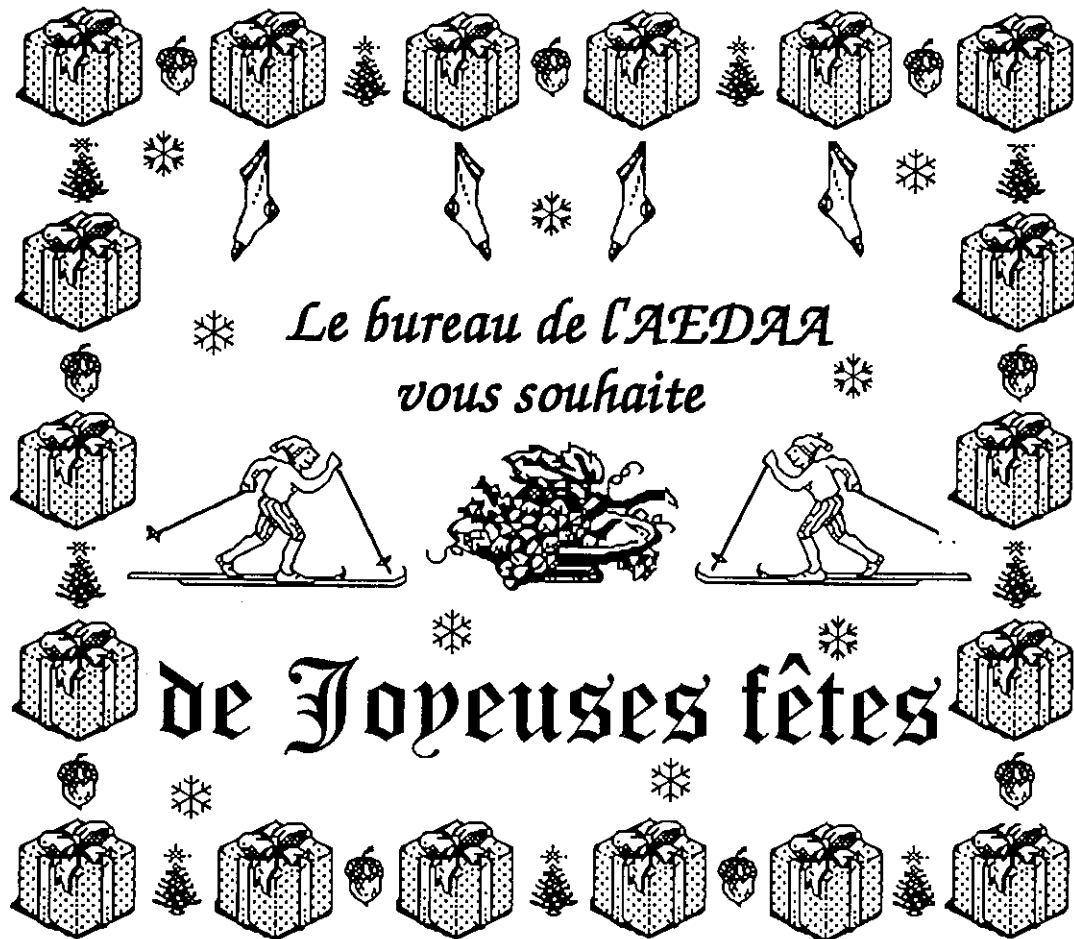
Pour pallier les handicaps de la géographie, dans un pays très informatisé, les Archives de Suède ont fortement misé depuis une dizaine d'années sur les nouvelles technologies pour faciliter la diffusion de l'information archivistique : constitution d'une base de données nationale recensant plus de 150 000 fonds et de diverses bases annexes, numérisation d'inventaires et de documents, conversion sur microfiches consultables dans toutes les bibliothèques municipales de l'ensemble des microfilms de l'état civil et des rôles militaires. Cet investissement massif dans les nouvelles technologies de l'information permettant une meilleure irrigation culturelle de l'ensemble du territoire est la traduction d'une politique volontariste mise en oeuvre en liaison avec les collectivités et le ministère du Travail dans quelques communes du centre de la Suède touchées de plein fouet par la récession. En même temps que de nouveaux emplois, ont ainsi été créés en dehors de la capitale de nouveaux services rattachés aux Archives nationales (centre de recherches généalogiques, unité de microfilmage et de numérisation).

Nota bene : la rédaction de certains paragraphes reprend très largement tout ou partie des contributions écrites des intervenants remises avec le dossier du colloque.

M.-Edith NAUD, archiviste intercommunale de Seine-Maritime et **Claire ETIENNE**, archiviste de la DATAR.

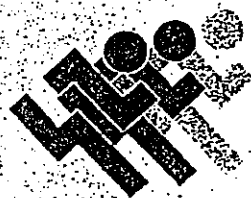
⁹ Code général des collectivités territoriales, art. L 2321-2 et décret du 28 juillet 1988, art.4 : « les collectivités territoriales conservent leurs archives dans un bâtiment public ».

¹⁰ Depuis 6 ans, 62 collectivités ont fait appel au Centre de Gestion de Haute-Savoie pour devis, 23 ont fait l'objet d'une intervention, 4 font régulièrement appel au C.D.G. pour une mise à jour, 8 collectivités sont en attente.



*Le bureau de l'AEDAA
vous souhaite*

de Joyeuses fêtes



COPIFAC

ON N'ARRETE PAS DE COPIER

PHOTOCOPIE LIBRE SERVICE • COPIE LASER COULEUR • PHOTOCOPIE INDUSTRIELLE

Le plus COPIFAC c'est :

les professionnels de la copie, un parc machine ultra-moderne, une réelle notion du service, avec le sourire...

- Photocopies LIBRE-SERVICE format A4, A3.
- Délais immédiats : ex : 10 dossiers de 50 pages, masicotés, reliés.
- Photocopies LASER-COULEUR.
- Photocopies INDUSTRIELLES.
- Prospectus, affichettes.
- Masticotage, encotage.
- Relure à spirale ou à chaud.
- Plastification de documents.
- Pliage A4, A3.
- Service 184copie.
- Location machines à écrire.
- Impression sur Tee-shirt.

Jean-Noël GUGLIELMI

1, Rue du Haras

49000 ANGERS

TEL/41.20.08.18 / Fax:41.20.96.28

- 20 % pour tous les adhérents sur présentation de la carte de membre

LA RELIURE DU LIMOUSIN

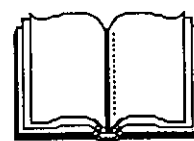


Le 18 octobre dernier, M. GUIONIE, co-directeur de la Reliure du Limousin, est venu, sur la demande de l'A.E.D.A.A., présenter aux Archives départementales son entreprise. Celle-ci emploie une cinquantaine de personnes, réparties selon les traitements à appliquer aux différents types de documents.

Deux étapes doivent être différenciées : la **conservation** et la **restauration**, qui implique une intervention directe sur le document. On distingue deux types de conservation : préventive (liée à l'environnement du document) et curative (qui agit sur les effets entraînés par un environnement inadéquat). Pour que la conservation soit optimale, il convient de traiter l'information en amont, par exemple en préconisant l'usage de papier permanent, plus stable, non acide et coûtant le même prix que du papier normal ; une étude sera par ailleurs publiée au printemps 1998 sur les matériaux de consolidation et de restauration, car jusqu'à présent, aucun matériau n'est officiellement homologué. Le restaurateur, quant à lui, a pour mission de stabiliser le document par un traitement en interne, et de le consolider. Pour ce faire, il doit obéir à une éthique : une restauration doit toujours rester visible ! Malheureusement, la sensibilisation à la restauration et à la conservation reste marginale, en particulier parce que l'Université n'inclut pas dans les formations une telle sensibilisation.

LES ETAPES D'UN PLAN DE RESTAURATION

Il faut tout d'abord établir un bilan de l'état général, par une collaboration du restaurateur et du conservateur (d'où l'intérêt pour celui-ci de posséder une formation en la matière). Ce bilan permet de cibler les différentes altérations subies par le document : vrillettes, rongeurs, mauvaise consolidation, feu, eau, champignons, encres, montage inadapté, ... Il faut alors déterminer avec précision le type de papier, ainsi que son format (bibliographique : in-plano, in-octavo, ... et réel, exprimé en centimètres). Certains papiers contiennent des vergeures (marques laissées par des fils de laiton très serrés et parallèles dont l'ensemble constitue une sorte de toile métallique destinée à retenir la pâte lorsque l'on fabrique le papier à la main) et des pontuseaux (traces laissées par la tige de métal qui traverse les vergeures), qu'il faut repérer avec attention.



Il existe peu de moyens pour lutter contre les moisissures, dont on détermine la nature après prélèvement à proximité d'une colonne d'air chaud. La solution la plus courante reste le recours à l'oxyde d'éthylène, même si cette pratique est décriée car ce gaz est cancérigène et a provoqué des

accidents dus à une mauvaise aération du document à sa sortie de l'autoclave. Néanmoins, l'oxyde d'éthylène, si on l'utilise en respectant un certain nombre de précautions, est tout à fait polyvalent : il sert de désinfectant, de bactéricide, d'insecticide et de fongicide. Le gaz doit donc être envoyé dans l'autoclave, à une pression de 500 gr/m³ ; il convient de faire le vide dans l'appareil avant et après l'opération, afin d'éliminer le gaz absorbé par le papier. En outre, pour cette même raison, il convient de laisser aérer le document pendant quelques jours afin de permettre au gaz de s'évaporer complètement. Ce traitement ne peut s'appliquer qu'au papier et aux peaux, et n'empêche pas la réapparition de moisissures ou de bactéries. On peut également avoir recours à un apport d'humidité, en restant très vigilant pour éviter tout report d'encre sur les autres pages et toute destruction de texte.

Les encres peuvent également causer d'importants dégâts car elles peuvent diffuser (se propager sur le papier) ou migrer (traverser le papier). La numérisation permet de reprendre le document en effaçant les traces inutiles et en faisant remonter la trace originale.



LES OPERATIONS DE TRAITEMENT D'UN LIVRE

- le débrogage : séparation des cahiers après démontage de la reliure et des fils de couture, en tenant compte de la réclame (reprise du premier

mot en haut de la page au bas de la page précédente), des vergeures, ...

- le foliotage :
 - ⇒ repérage de la succession originale de toutes les parties du volume, habituellement effectué par le conservateur.
 - ⇒ réalisation d'une table chronologique ou d'un sommaire qui facilitera l'accès du public et limitera les manipulations du document.
- le nettoyage :
 - ⇒ gommage.
 - ⇒ mise à nu : enlèvement des renforts et des adhésifs, grâce à des solvants organiques (éthanol ou acétone), de l'eau, de la chaleur, en procédant toujours du sec vers l'humide.
 - ⇒ immersion dans un courant d'eau continu pour ôter les taches, les salissures et les produits acides.
- la désacidification :
 - ⇒ mesure de l'acidité en déterminant le Ph (propension hydrogène) du papier.
 - ⇒ recours à un procédé gazeux (pour les vélins et les papiers poreux), par immersion alcoolique (pour les vélins) ou par procédé aqueux, c'est-à-dire par immersion dans du borax (pour les vergés).
 - ⇒ lavage direct ou par vapeur d'eau du document afin de rendre la désacidification plus efficace.
- le comblage et le colmatage : le comblage désigne une opération manuelle, réalisée sur table lumineuse; le colmatage sous-entend une opération mécanisée.

⇒ pesage du document et mesure de la surface totale et de celle des lacunes pour établir la densité du document.

⇒ colmatage : on plonge le document dans de l'eau où l'on a dilué de la pâte à papier faite à partir de papier non encollé fabriqué selon des techniques du XVII^e siècle. On aspire l'eau, ce qui permet à la pâte de se déposer dans les lacunes. Le colmatage n'est pratiqué que pour les documents banalisés (actes notariés, registres paroissiaux, ...).

⇒ comblage : il se déroule sur une table lumineuse, à sec ou sur document humide. On procède par thermocollage du matériau de renforcement.

- le réencollage et la mise sous presse : le réencollage se fait à travers une toile sérigraphique, avec du méthyl-cellulose, qui permet de consolider les zones moisies ou affaiblies. Il est nécessaire de changer plusieurs fois les feutres qui entourent le document durant la mise sous presse afin d'éviter les moisissures.

- le renforcement :

⇒ doublage par thermocollage : des feuilles sont insérées sur les zones à renforcer, puis les pages sont placées dans une presse chauffante, avant d'être laminées.

⇒ doublage par l'humide : on utilise de l'amidon ou du méthyl-cellulose pour fixer de la mousseline de papier japon, puis on procède comme précédemment.

- le remontage du document :

⇒ repliage des feuilles.

⇒ ébarbage : on découpe le papier qui dépasse du document original.

⇒ mise en presse.

⇒ montage, après couture des cahiers. On peut ajouter alors un onglet.

Après toutes ces opérations, le document est considéré comme restauré. Après une ultime vérification, il est rendu à son propriétaire dans une boîte de conservation à deux étages : l'un réservé à l'ouvrage restauré, l'autre aux pièces non remontées.

Pour plus de précisions sur la restauration, il convient de s'adresser au C.R.C.D.G. (situé au Muséum d'histoire naturelle, à Paris), qui est le seul laboratoire à travailler sur la conservation des documents graphiques, et à réaliser des tests pour déterminer les produits les plus appropriés aux différents types de supports. Il édite en outre un journal : "Les lettres de l'A.R.S.A.G."

Pour en savoir plus, voici quelques titres :

ARNOU J.M., GRICHOUX J., LABARRE A. et OUDOZE J.P. La restauration des livres manuscrits et imprimés. Polybris, 1992.

LIENARDY A. ET VAN DAMME P. Manuel de conservation et de restauration du papier. Interfolia.

ADAM, C. Restauration des manuscrits et livres anciens. Erec.

Vanina HEULLANT, D.E.S.S. 1997-1998.

Emmanuelle JOUINEAU et
Les productions Archivore n°7
présentent :



Une exclusivité Belsaï Corporation



Les archives de l'INA

■ 120 m
■ 180 m
■ 240 m

VHS

La vocation première de l'INA. étant de sauvegarder des sons et des images, on n'imagine guère que cette vénérable institution (plus de vingt ans, pensez donc) collectât également des archives écrites, n'est-ce pas. Et bien si! C'est l'Inathèque qui recueille, inventorie et conserve des fonds déposés à l'INA. par d'anciens journalistes et producteurs de télé ou de radio, qui préfèrent donner leurs vieux papiers au Service des archives écrites plutôt que de les oublier dans un placard, ou pire, de les voir carrément voler par des personnes de leur entourage, qui au départ les empruntent, mais ne les restituent jamais...

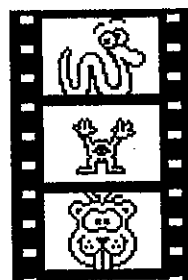
Ce fut le cas pour Danielle Hunebelle, célèbre journaliste des années soixante et soixante-dix, qui, excédée de se faire subtiliser des documents personnels qui lui étaient précieux, décida de donner à l'Inathèque un ensemble de papiers et de photographies retraçant les grandes étapes de sa carrière à la télévision française et américaine. Le don eut lieu en novembre 1996 sous la forme d'un contrat de donation, et Mme Hunebelle avait alors expressément demandé que la cotation choisie soit portée sur chaque papier et chaque photographie ! Cette requête peut aisément s'expliquer par son désir de ne plus voir voler ses archives.

Une carrière dans la presse écrite et l'audiovisuel

Le nom de Danielle Hunebelle n'évoque pratiquement rien pour les plus jeunes générations de téléspectateurs aujourd'hui, et pourtant elle fut une figure renommée du journalisme en France il y a trente ans, et sa célébrité, justifiée à l'époque par l'avant-gardisme de son travail et par sa forte personnalité, dépassa même les frontières puisqu'elle travailla plusieurs années aux Etats-Unis, où son oeuvre télévisuelle française a visiblement marqué les esprits.

Danielle Hunebelle (Hunebelle étant un pseudonyme) est née à Paris en 1922. Après des études de lettres et une courte expérience de comédienne, elle débute sa carrière de journaliste en 1948, en devenant grand reporter en Tchécoslovaquie pour *L'Intransigeant*, et correspondante de guerre en Grèce pour *France*

Soir. Ses voyages se poursuivent en Indochine, où elle part en 1951 en tant qu'attachée à l'information du général De Lattre de Tassigny ; elle est en même temps envoyée spéciale du *Monde* dans cette région d'Asie. L'année suivante, elle est grand reporter pour la revue *Réalités*, mais il faut attendre 1961 pour qu'elle soit nommée à la tête d'une rédaction, celle du *Nouveau Candide* en l'occurrence. Journaliste de terrain avant tout, Danielle Hunebelle n'a jamais cessé durant toute sa carrière de réaliser reportages et interviews pour la presse écrite, qu'elle soit française ou anglo-saxonne : on lui doit notamment, en 1969 pour le magazine *Look*, le seul entretien à la presse occidentale d'Alexander Dubcek, premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque lors du Printemps de Prague l'année précédente.



Elle entre à la télévision française en 1960, où elle commence par réaliser des documentaires d'information : en 1964, elle produit entre autres pour le célèbre magazine *Cinq colonnes à la une* un reportage exceptionnel sur le Nord-Viêt Nam, le premier en fait depuis la fin de la guerre de décolonisation avec la France. Son voyage sur place ne fut pas des plus faciles, et la question même de son entrée sur le territoire nord-viêt namien fut pendant plusieurs semaines subordonnée à des relations diplomatiques tendues. Mais le fait est là : on ne peut s'empêcher de constater qu'elle fut à cette occasion la première journaliste occidentale à rapporter des images de ce pays quelque peu fermé. Elle eut même le « culot » d'inclure dans ce document un entretien avec rien moins que le président Ho Chi Minh et le général Giap, ce qui était un exploit en soi pour l'époque. La diffusion de ce reportage à la télévision fut

d'ailleurs annoncée comme un moment unique, et les coupures de presse contenues dans le fonds d'archives, montrent bien l'importance que cela représentait alors : les articles parus avant et après la diffusion (le 5 juin 1964 précisément) reconnaissent la grande qualité de ces images, et le talent de leur auteur. Et en plus, c'était une femme qui l'avait fait...

« *Jeux de société* » : le docu-drama

Mais l'oeuvre télévisuelle qui a le plus contribué à la célébrité de Danielle Hunebelle en France, est incontestablement la série de films *Jeux de Société* : il s'agit de 10 films de fiction documentaire, ou *docu-drama*, écrits, produits et réalisés par Mme Hunebelle entre 1962 et 1968.

L'expression « docu-drama » est la contraction de *document dramatique*, concept réellement novateur pour l'époque, importé des Etats-Unis par la journaliste, et par lequel elle marqua de son empreinte la télévision des années soixante : en effet, qui avait déjà vu alors des films de télévision, dont l'histoire et les personnages sont fictifs, et les décors réels (la ville de Cholet, celle de Clermont-Ferrand ou de Biarritz), mais avec des acteurs non professionnels et surtout reprenant devant la caméra leurs propres activités dans la vie ? Qui avait déjà vu un film réalisé comme une fiction traditionnelle, mais sans aucun dialogue de la part des comédiens ?

On assiste à une mise en scène des situations, avec des successions rapides de gros plans des personnages principaux, ou des plans-séquences qui laissent découvrir tout un environnement humain et géographique, mais sans jamais entendre parler qui que ce soit devant la caméra. En fait, ce qui caractérise la part documentaire de ces films, c'est une bande-son (ah, enfin du bruit !) qui défile sur les images, composée d'interviews des habitants de la localité où a été tourné chaque film, c'est-à-dire de personnes qui ne font pas le zouave devant les caméras, elles, mais des gens qui répondent dans la rue aux questions que leur pose Danielle Hunebelle à propos du thème du film, du genre « Vous pensez que c'est bien ou mal ce que font les personnages que j'ai inventé ? Allez, dites-moi tout, ça vous choque ou pas ? »¹.

Ces sortes de micro-trottoirs ont été fidèlement retranscrits dans des cahiers, et réunis dans ce fonds

d'archives, pour presque tous les films de *Jeux de Société* : on découvre que les questions posées étaient finement orientées par Danielle Hunebelle, et jamais vraiment dues au hasard ; elles étaient parfois répétées durant l'entretien sous diverses formes, alors que les personnes interrogées n'avaient pas conscience de dire tout et son contraire à partir d'une seule question... Il est très net à la lecture de ces cahiers que Danielle Hunebelle faisait ici preuve d'un redoutable talent de manipulatrice, tout en accomplissant un fin travail sociologique, voire ethnologique, sur les Français, leurs différents modes de vie, leurs traditions et leurs mentalités à cette époque. Enfin, le fait de tourner en décor réel et avec des gens vivant sur place accentuait ce côté documentaire.



Terrain d'étude de « *Jeux de société* »

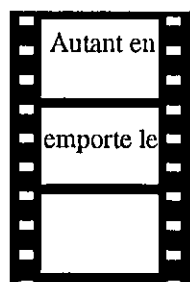
La trame principale de chaque film, la motivation essentielle de leur réalisation, était d'observer nos compatriotes dans leur environnement, et scruter leurs réactions face à des situations insolites, banales, mais difficiles à tous points de vue. Danielle Hunebelle n'a pas voulu pour ses *Jeux de Société* se limiter à un type de personne dans un type de ville ou de campagne : entre 1962 et 1968, elle a tourné avec des citadins et des ruraux, en région parisienne et dans des bleds paumés du Massif Central, du Pays Basque ou de Lorraine, dans des petites villes de province de l'Ouest et dans les cités ouvrières du Nord. Elle a fait tourner des jeunes gens et de respectueux vieillards, d'origine modeste ou aisée, des enseignants, des étudiants, des commerçants, des ouvriers, des patrons, des émigrés...

Pas de limite sociale ni géographique, on voulait montrer aux téléspectateurs leurs voisins de palier ou des hommes et des femmes dont ils savaient peu de choses, après tout. Le titre même de *Jeux de Société* pour cette collection de films est à l'image du but poursuivi par Danielle Hunebelle : dévoiler les comportements des Français à travers des situations fictives en apparence, mais pas si éloignées que ça de la réalité, et faire réagir les téléspectateurs, soit par un débat en direct qui suivait la diffusion du film, soit par courrier.

1. Ca vous rappelle pas *Psy-Show* de Pascale Breugnot ? Ou même Mireille Dumas ? Non ? Allez, dites-moi tout.

Les protagonistes

Les sujets de ces docu-drama n'étaient pas anodins, et invitaient immédiatement au débat : en surface ils mettaient en scène des tranches de vie assez banales, ou du moins assez vues pour que l'on s'en désintéresse, mais dans le fond ils concernaient tout le monde, du fait même de leur caractère banal, et parce qu'ils étaient joués par des gens comme vous et moi : l'identification à l'histoire et à ses protagonistes étaient donc évidente et attendue de la part du public, ce qui peut en grande partie expliquer le succès et des *Jeux de Société*, et des discussions passionnées qui s'ensuivaient. La longévité de ce type de programme (sur près de six ans) se fonde non seulement sur la qualité indéniable de la réalisation, mais surtout sur les thèmes abordés et la finesse de leur traitement : à Cholet, un professeur de philo et une de ses élèves se rencontrent hors du lycée pour discuter, y aura-t-il une liaison, et si oui sera-t-elle brisée par la désapprobation populaire ? (*Le prof de philo*, 1963) ; un jeune curé lorrain retrouve un amour de jeunesse, et décide finalement de quitter l'Eglise (*Le sauvage curé* ou *La vocation de Gonzague Mouche*, 1965) ; un héritage déchire une famille d'agriculteurs auvergnats, et fait ressortir des sentiments inavoués jusqu'alors (*Le testament*, 1965) ; un Noir Américain se réfugie clandestinement dans un village du Pays Basque, sera-t-il aidé et protégé par les habitants ? (*Le réfugié*, 1966) ; un journaliste enquête sur un scandale immobilier, au risque de sombrer dans les dénonciations sans preuves (*La mort d'un honnête homme*, 1968).



Le fils du patron

Un de ces films a de toute évidence suscité plus que pour les autres une réaction aiguë : c'est *Le fils du patron* (1964), ou l'histoire d'un amour contrarié, car non conforme aux règles du jeu social à l'époque, entre le fils d'un gros patron de l'industrie textile du Nord, et une jeune ouvrière travaillant dans une des usines appartenant audit patron (notez qu'il ne possède pas une, mais des

usines, nuance, ce qui plante déjà le décor). Bien sûr ça ne plaît pas du tout à la tribu dynastique de Sa Majesté, qui se moque à loisir de cette relation de toutes façons vouée à l'échec (ça fait désordre, vous comprenez).

Puis le père du jeune homme finit par se fâcher tout rouge (c'est dommage que la pellicule soit en noir et blanc, on ne distingue pas vraiment le rouge qui remonte jusqu'à la pointe des oreilles), exige la rupture sinon l'héritage ira à quelqu'un d'autre, et puis un petit séjour de quelques années au sein d'une industrie textile étrangère te calmera, mon fils. Ledit fiston, décidément trop marqué par son éducation et son sens de l'obéissance, rentre dans le rang, et provoque le désespoir de sa fiancée, qui justement ce soir-là l'attendait à dîner chez elle avec ses parents (papa, maman, je vous présente le fils du patron, on sort ensemble, c'est bath, non ?).

Ils auront eu de bons moments tout de même, dont une incroyable séquence dans le restaurant le plus chic du coin, où le jeune homme, ne pouvant se débarrasser totalement d'une certaine condescendance envers sa dulcinée moins bien née que lui et moins éduquée que lui (selon l'échelle des valeurs en cours à l'époque), ce paltoquet, donc, ce gougnafier², même (mais bien sympathique, allez), lui prend des mains un fruit qu'elle s'appêtait à manger pour lui montrer comment on le pèle avec une fourchette et un couteau...

Ce genre de détails provoqua l'hystérie collective au sein du public, car revenait l'éternelle histoire du prince et de la bergère, des différences d'éducation qui empêchaient une telle union, et de la rupture définitive ou non entre la grande bourgeoisie et le monde ouvrier, entre dominants et dominés socialement, etc. Il semble que ce sujet ait été provoquant en 1964, au regard de l'importance des réactions, et malgré une histoire cousue de fil blanc.

Si la fin avait été heureuse pour le jeune couple, nul doute que le public aurait assez vite oublié le film, mais c'est la démission du personnage principal et la jubilation de son milieu familial qui jeta un pavé dans la mare. N'est-ce pas ce qu'attendait Danielle Hunebelle, provoquer pour faire réagir ?

2. Délicieuse expression piquée dans *La Rubrique-à-Brac* de Gotlieb (voir les aventures du commissaire Bougrex). A moins que ce ne soit dans les érucations du capitaine Haddock, un autre adorable chérubin.

Juste avant que ne commence le film, elle avait demandé en direct aux téléspectateurs de lui écrire pour faire part de leurs réactions après la diffusion. Un débat portant sur le film et rassemblant des représentants du monde ouvrier et de la grande bourgeoisie industrielle nordiste clôtura cette soirée : il ne fut, d'après la lecture du courrier des téléspectateurs, pas vraiment à la hauteur, car on y surpris en flagrant-délit de bêtise des ouvriers qui déclaraient tout de go avoir eux aussi interdit une telle union si le cas s'était présenté dans leur propre famille (« les torchons ne doivent pas être mélangés aux serviettes »³), tandis que l'autre camp, se défendant d'avoir déjà brisé l'avenir de sa jeune génération avec des histoires aussi sordides, approuvait judicieusement les propos tenus en face. C'était la guerre ! (aaarrgh) Le combat fut sanglant, ainsi qu'en témoigne le courrier reçu par Danielle Hunebelle.

Le courrier des téléspectateurs

Le courrier des téléspectateurs : un mot incontournable pour décrire ce fonds d'archives (et il en va de même pour toutes les coupures de presse critiquant les films). C'est un véritable thermomètre de la popularité de Danielle Hunebelle et de la reconnaissance qu'a pu lui apporter le public d'alors, et il constitue une mine de renseignements sur une foultitude de choses : comment étaient perçus les programmes de télévision, s'ils étaient aimés ou détestés, quel public pour quelle émission, si les critiques se trompaient ou non, etc. Ce courrier est l'indicateur des goûts du public, et sa lecture est croustillante : cela va des longues lettres expliquant combien ce qu'on a vu ressemble à sa propre vie, ou bien ne correspond pas, mais alors pas du tout à la réalité, aux courriers rapides sur lequel ont été griffonnés de simples remerciements pour le plaisir éprouvé à regarder la télé ce soir-là (« j'ai bien fait d'écouter ma femme, d'habitude je ne la regarde jamais »⁴). Il y a de tous les styles : très littéraire, avec des expressions dithyrambiques d'un lyrisme achevé, à la naïveté de ton la plus rafraîchissante ou la plus hilarante, en passant par les lettres tapées à la machine dans le genre circulaire ou note de service. La majorité de ces lettres et des articles de presse contenus dans le fonds⁵ est élogieuse envers Danielle Hunebelle, et la partie négative des critiques est plutôt restreinte (avec des formules lapidaires telles que « Un séjour en hôpital psychiatrique vous ferait du bien »). Est-

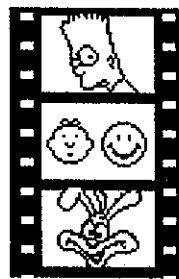
3. Reste à savoir qui représentent vraiment les torchons, et qui les serviettes, pour cette personne.

4.. Qui ou quoi, sa femme ou sa télé ?

5. La plus grosse quantité de lettres concerne *Le fils du patron*.

ce à dire que Mme Hunebelle a volontairement élagué dans ses archives le mauvais, pour ne garder que le meilleur ? Ce qui serait normal, surtout quand les compliments sont sincères de la part de beaucoup de monde. Il apparaît surtout qu'elle a désiré conserver les avis négatifs les plus constructifs ou les plus impertinents dans leur formes, et le lecteur ne s'en plaindra pas, tant certaines lettres valent le détour. L'ensemble de ce courrier est de toute évidence une des pièces maîtresses du fonds, et ne pas y jeter un coup d'oeil serait une erreur.

Ces archives, constituées de synopsis pour des projets d'émissions (aboutis ou non), d'innombrables notes de préparation, ou prises pendant les réalisations, de plans de tournage, de montage, de listes des personnes rencontrées et jouant dans les films, et de beaucoup de courrier (du public et de professionnels) et de coupures de presse, offrent aussi à la curiosité du chercheur un grand nombre de photographies : ce sont pour la plupart des clichés pris sur les tournages, où l'on voit Danielle Hunebelle entouré de l'équipe technique et des acteurs, donnant des indications, ou faisant face à l'objectif avec un sourire éclatant (Danielle Hunebelle, c'est MOI). On lui reprocherait d'ailleurs de cabotiner un peu, habillée à la dernière mode, et montrant bien que le chef du plateau, c'est elle et personne d'autre. Mais on conviendra qu'elle était une jeune femme splendide, avec une présence presque magnétique révélant une forte personnalité.



Une carrière internationale

Le retentissement des *Jeux de Société* en France permirent à Danielle Hunebelle de mieux faire connaître son travail à l'étranger : de la correspondance avec des distributeurs européens et américains pour la diffusion de ses films témoignent d'une activité en-dehors de l'hexagone. Le pays qui, après la France, lui donna les moyens de réaliser et de faire diffuser d'autres documentaires, fut les Etats-Unis : en 1968, elle partit dans le sud du pays tourner un documentaire

sur les difficultés de la communauté Noire, le sujet étant le déménagement d'une famille Noire dans un quartier de Blancs, et ses possibles conséquences. *Negroes next door* (« Des Noirs pour voisins » en français) fut diffusé sur la 13^{ème} chaîne de télévision américaine en janvier 1969, et obtint de bonnes critiques dans la presse.

Elle poursuivit en adaptant en anglais *Le fils du patron*, devenu *The boss's son*, que le public put voir un mois plus tard sur la même chaîne. Puis Danielle Hunebelle prolongea son séjour en Amérique du Nord en réalisant divers reportages et interviews pour la presse écrite, à la fois américaine et française. La presse féminine lui consacra en retour des articles sur ce parcours atypique dans le monde du journalisme.

Fin de carrière

Les derniers reportages marquants qu'elle fit pour la télévision française datent du début des années soixante-dix : elle filma notamment Henry Kissinger à la Maison Blanche lors d'un autre voyage aux Etats-Unis en 1970 (*Dear Henry*), le montrant discuter froidement des relations internationales de l'époque, tout en emmenant avec des papiers ultra-secrets un paquet de linge sale à mettre à laver ! Le document présentait aussi l'enfance de Kissinger en Allemagne, et l'émigration de sa famille aux Etats-Unis pour cause de persécutions nazies. Enfin, elle cessa toute collaboration avec la télévision française vers 1975, après un ultime grand reportage en 1971, *La société de mes rêves*, dans lequel on voyait un jeune toulousain d'une vingtaine d'années quitter son travail d'ouvrier à l'Aérospatiale pour quelques mois, afin de découvrir d'autres rapports sociaux et d'autres modes de vie dans le monde : le travail de toute une famille japonaise dans une usine à Osaka (lui-même travaillant quelques jours dans cette usine), un couple d'Américains moyens à Los Angeles, et des étudiants de La Havane à Cuba. Avec la conclusion qu'il n'existe pas de société parfaite, bien entendu (en attendant il aura voyagé gratis, le même).

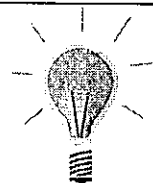
Et si vous n'avez pas tout suivi (ah la la, il y en a des choses à dire sur Danielle Hunebelle), vous pouvez toujours demander à consulter ce fonds auprès du Service des archives écrites de l'Inathèque. D'autre part, l'intérêt de ces archives réside également dans le fait que l'on peut compléter la recherche sur support papier par le visionnage des reportages de Danielle Hunebelle et de ses fameux *Jeux de société*, car ils sont déposés à l'I.N.A. Si vous arrivez à franchir le barrage des questionnaires et des justificatifs de recherche sur l'histoire de l'audiovisuel, habituellement

demandés par le secrétariat de l'Inathèque (cf. article du numéro précédent d'*Archivore*), vous passerez un très bon moment. Je vous conseille plus particulièrement *Le prof de philo*, *Le fils du patron* et *Le testament* (ou les acteurs ont des trognes pas possibles), ainsi que *Dear Henry*, où transparait la fascination-passion de Danielle Hunebelle pour son cher Kissinger...

Emmanuelle Jouineau, étudiante en D.E.S.S..

Offres d'emploi

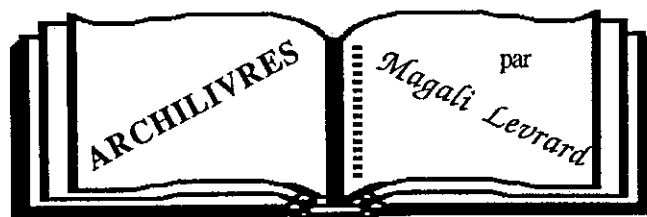
Ville de Buc (5 500 hab.), assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques à mi-temps. Mission : archives et mise en valeur du patrimoine communal. Expérience(s) en archives communales souhaitée(s). Rémunération statutaire + 13ème mois. Lettre + C.V. à la mairie de Buc, 3, rue des frères Robin - 78 530 Buc.



Groupe des Mousquetaires, C.D.I. ? , Essonne. Mission : rechercher en interne et en externe, gérer la documentation et les archives concernant l'évolution de la distribution du groupe ; animer et organiser un espace de 700 m² et accueillir les visiteurs. Profil : formation supérieure en communication d'entreprise et documentation d'entreprise. Adresser candidature sous référence RH/TEL à DFC Recrutement, 50, avenue Georges Boillot - 93 310 Linas-Monthéry.



Centre Georges Pompidou, Paris, C.D.D. de 5 mois à partir de janvier 1998. Mission : mettre en place le système informatique (Taurus) suite au déménagement du Centre. Profil : D.E.S.S. d'archivistique + bonne maîtrise de l'informatique. 6 300 francs net par mois. Contacter M. Henry de Langue au 01 44 78 41 42 ; fax : 01 44 78 12 03 ; 25, rue du Renard - 75 004 Paris.



Collection « Archives de la présidence de la République », *Georges Pompidou, 19 juin 1969 - 2 avril 1974*, Archives nationales, Paris, 271 pages, 250 francs.

Une présentation des fonds d'archives relatifs à la présidence de Georges Pompidou, sources de premier ordre pour l'histoire de la période. Deux parties : classement par services et par collaborateurs-donateurs.

J.-M. COLOMBEAU, *Chercher et trouver un stage*, Paris, les Editions d'organisation, Method'sup, 1993, 185 pages, 102 francs.

Les entreprises et les organisations auxquelles vous vous adressez sont de plus en plus sollicités mais comprennent de mieux en mieux le parti qu'elles peuvent tirer d'un stagiaire bien choisi, que ce soit pour lui confier une mission ponctuelle ou pour le tester en vue d'une embauche. Ce livre s'adresse à ceux qui cherchent ... pour trouver !

Jean-Marie ARNOUD, Albert LABART, *La restauration des livres manuscrits et imprimés. Principes et méthodologie*, Paris, Pro libris, Direction du livre et de la lecture, 1992, 96 pages, 175 francs.

Cet ouvrage est issu du travail commun qu'ont poursuivi dans le cadre du conseil national scientifique du patrimoine, des bibliothèques publiques de la Direction du livre et de la lecture de la bibliothèque nationale. Il fait le point sur les doctrines scientifiques et techniques appliquées en matière de restauration des documents anciens.



REMERCIEMENTS

Pour le dernier cru d'Archivore 1997, je remercie tous les auteurs qui m'ont aidée à réaliser les quatre numéros de cette année. Mes remerciements et mes félicitations s'adressent en particulier à Marie-Edith Naud, Sandrine Aufray, Emmanuelle Jouineau, Magali Levrard, Claire Etienne et Hugues Courant.

Isabel GILG

Rédactrice en chef : Isabel Gilg / Comité de rédaction : I. Gilg, Marie-Edith Naud, Claire Etienne, Magali Levrard, Emmanuelle Jouineau / Dessins : Richard (Riri) Ravalet / Mise en page et conception graphique : I. Gilg, R. Ravalet.

Tirage : 120 exemplaires.

A.E.D.A.A. 11, boulevard Lavoisier - 49 045 Angers cedex 01.

Les articles n'engagent que leurs auteurs et ne peuvent être reproduits qu'avec leur autorisation.